

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 9 du 31 janvier 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 13

INSTRUCTION N° 1119013676/ARM/SGA/DRH-MD

relative au classement en quatre groupes des fonctions des attachés d'administration de l'État relevant du ministère des armées au regard de leur indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.

Du 16 décembre 2019

INSTRUCTION N° 1119013676/ARM/SGA/DRH-MD relative au classement en quatre groupes des fonctions des attachés d'administration de l'État relevant du ministère des armées au regard de leur indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.

Du 16 décembre 2019

NOR ARMS 19 5 5 1 7 J

Référence(s) :

- [Décret N° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État.](#)
- [Arrêté du 03 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

- [Circulaire 310651/ARM/SGA/DRH-MD du 22 décembre 2017 relative au classement en quatre groupes des fonctions des attachés d'administration de l'État relevant du ministère des armées au regard de leur indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [255-0.2](#).

Référence de publication :

Institué par le [décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié](#), le régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (RIFSEEP) est composé de deux primes distinctes et cumulatives :

- d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), qui valorise l'exercice des fonctions ;
- d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA), qui valorise l'engagement professionnel et la manière de servir.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, le RIFSEEP s'applique aux attachés d'administration de l'État relevant du ministère des armées.

En application de [l'arrêté du 3 juin 2015 modifié](#), pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'État des dispositions du [décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié](#), les emplois des attachés doivent être répartis en quatre groupes en effectuant une distinction entre l'administration centrale et les organismes extérieurs. Cette distinction est établie au regard des textes (décret et arrêté) fixant l'organisation des services du ministère des armées en vigueur à la date de la présente instruction. Ce classement est susceptible d'évoluer en cas de réorganisation.

La répartition au sein des groupes de fonctions doit respecter les critères professionnels suivants :

- l'encadrement, la coordination, le pilotage ou la conception ;
- la technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- les sujétions particulières ou le degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Il est à noter que :

- la répartition des emplois au sein de chaque groupe est indépendante du grade des agents ;
- par principe, tous les emplois dont l'intitulé suggère des missions d'encadrement (chef ou adjoint au chef) doivent impérativement comporter l'encadrement hiérarchique pérenne d'au moins un agent ;
- seule l'affectation définitive sur un emploi (décision d'affectation pérenne sur l'emploi) permet le classement dans l'un des quatre groupes. Ainsi, le fait d'occuper une fonction pendant l'absence du titulaire (intérim) ne permet pas de modifier le groupe d'appartenance de l'emploi de l'agent qui effectue le remplacement ;
- le classement de l'emploi de l'agent dans un groupe de fonctions ne doit pas être mentionné dans le compte rendu d'entretien professionnel ;
- les établissements publics administratifs (EPA) sous tutelle du ministère des armées fixent leur propre catégorisation afin de tenir compte de la spécialité de leur mission et de leur organisation. Cette catégorisation doit faire l'objet d'une communication aux agents et aux représentants du personnel.

Le centre ministériel de gestion (CMG) ou le service parisien de soutien de l'administration centrale (SPAC) notifie à l'agent le groupe d'IFSE auquel est rattaché son emploi.

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense,

Philippe HELLO.

ANNEXES

ANNEXE 1.

CLASSEMENT EN QUATRE GROUPES DES EMPLOIS DANS LES DIRECTIONS, SERVICES ET ORGANISMES RELEVANT DE L'ADMINISTRATION CENTRALE.

I. LES SERVICES PLACÉS AUPRÈS DU MINISTRE.

Les emplois non cités dans la présente annexe appartiennent au groupe 4.

Tous les services placés auprès du ministre.

GROUPE 2.	Chef du bureau des ressources humaines (chancellerie).
-----------	--

Cabinet du ministre.

GROUPE 2.	Adjoint au chef du quartier général.
-----------	--------------------------------------

CGA - contrôle général des armées.

GROUPE 2.	Chef de bureau. Adjoint du responsable ministériel de l'audit interne de la défense. Chef de cabinet. Expert juridique auprès du chef du groupe des inspections spécialisées.
GROUPE 3.	Adjoint au chef de bureau. Adjoint au chef de la section « matériel de guerre ». Auditeur.

CGArm - Conseil général de l'armement.

GROUPE 2.	Adjoint au secrétaire général.
-----------	--------------------------------

CIEEMG - commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre.

GROUPE 3.	Adjoint à la commission.
-----------	--------------------------

CRM - commission des recours des militaires.

GROUPE 1.	Adjoint au rapporteur général.
GROUPE 3.	Rapporteur – chef de la cellule « recours droits financiers ».

DGNUM - direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication.

GROUPE 1.	Chef de bureau.
GROUPE 2.	Adjoint au chef de bureau.
GROUPE 3.	Chef de projet « stratégie RH de recrutement, de fidélisation et de formation des agents civils de la filière SIC".

DGRIS - direction générale des relations internationales et de la stratégie.

GROUPE 1.	Chef de bureau. Chef de division.
GROUPE 2.	Adjoint au chef de bureau. Adjoint au chef de département, dès lors que le département ne supervise pas de bureaux.
GROUPE 3.	Chef de section. Chef de cellule.

DI COD - délégation à l'information et à la communication de la défense.

GROUPE 1.	Chef de département. Adjoint au chef de département.
GROUPE 2.	Chef de bureau. Rédacteur en chef.
GROUPE 3.	Adjoint au chef de bureau. Chef de section.

DPID - direction de la protection des installations, moyens et activités de la défense.

GROUPE 2.	Adjoint au chef de département.
GROUPE 3.	Chef de section. Chef de cellule.

DRSD - direction du renseignement et de la sécurité de la défense.

GROUPE 1.	<p>Chef de division.</p> <p>Adjoint au chef de division.</p> <p>Chef de centre.</p> <p>Adjoint au chef de centre.</p>
GROUPE 2.	<p>Chef de bureau.</p> <p>Responsable fonctionnel de projet SI et adjoint au directeur de projet.</p>
GROUPE 3.	<p>Adjoint au chef de bureau.</p> <p>Chef de section.</p> <p>Chef de cellule.</p>

DSAé - direction de la sécurité aérienne de l'État.

GROUPE 2.	<p>Chef de cabinet.</p>
--------------	-------------------------

SCBCM - service du contrôle budgétaire et comptable ministériel.

GROUPE 1.	<p>Chef de bureau.</p>
GROUPE 2.	<p>Adjoint au chef de bureau.</p>
GROUPE 3.	<p>Chef de section.</p> <p>Chef de cellule.</p>

CDM - commission de déontologie des militaires.

GROUPE 1.	<p>Chargé de mission déontologie et alerte au sein du secrétariat général.</p>
--------------	--

SDC - sous-direction des cabinets.

GROUPE 1.	<p>Chef de département.</p> <p>Adjoint au chef de département.</p>
GROUPE 2.	<p>Chef de bureau.</p>

GROUPE 3.	Adjoint au chef de bureau. Chef de division. Chef de section.
--------------	---

SPI - secrétariat permanent aux investissements (ancien « secrétariat permanent du comité ministériel d'investissement (CMI)).

GROUPE 1.	Chargé de mission.
--------------	--------------------

II. LES SERVICES RELEVANT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATOIN (SGA).

Les emplois non cités dans la présente annexe appartiennent au groupe 4.

Tous les services relevant du SGA.

GROUPE 1.	Chef de cabinet d'une direction ou d'un service d'administration centrale en charge d'un bureau.
GROUPE 2.	Chef de cabinet d'une direction ou d'un service d'administration centrale. Adjoint au chef du cabinet du SGA. Chef d'un bureau ressources humaines (conseiller chargé des RH de proximité). Chargé de mission management au sein de la cellule management du SGA. Chargé de mission de la prévention de la sécurité routière du ministère de la défense. Chargé de mission auprès d'un inspecteur civil. Délégué national handicap. Coordinateur central de prévention.
GROUPE 3.	Rédacteur en chef des chemins de la mémoire. Chef de l'équipe de marque SOURCE SOLDE.

ARD - agence de reconversion de la défense.

GROUPE 1.	Adjoint au sous-directeur. Chef de bureau.
GROUPE 2.	Adjoint au chef de bureau.

GROUPE 3.	Chef de section.
--------------	------------------

CAJ - Commission armées jeunesse (secrétariat général).

GROUPE 1.	Responsable études et communication. Chef de cabinet du délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances.
GROUPE 3.	Responsable de projet.

DAF - direction des affaires financières.

GROUPE 1.	Chef de bureau.
GROUPE 2.	Adjoint au chef de bureau.
GROUPE 3.	Chef de section.

DAJ - direction des affaires juridiques.

GROUPE 1.	Chef de bureau.
GROUPE 2.	Adjoint au chef de bureau.
GROUPE 3.	Chef de section. Chef de cellule.

DAR - délégation à l'accompagnement régional.

GROUPE 1.	Secrétaire général.
GROUPE 2.	Délégué régional.

DÉSIAG - délégation des systèmes d'information d'administration et de gestion.

GROUPE 1.	Chef de la mission des systèmes d'information. Chef de bureau.
GROUPE 2.	Adjoint au chef de bureau.
GROUPE 3.	Expert conseiller. Responsable Arcade. Responsable chef du projet Archipel.
GROUPE 4.	Responsable estimation de coût, devis et retour sur investissement des projets de SI.

DPMA - direction des patrimoines, de la mémoire et des archives, hors services à compétence nationale.

GROUPE 1.	Chef de bureau. Chef de la mission pour la réalisation des actifs immobiliers (MRAI).
GROUPE 2.	Adjoint au chef de bureau.
GROUPE 3.	Chef de section. Chef de pôle. Négociateur à la MRAI. Chargé de projet au sein de la direction de projet « contrat d'externalisation de la gestion des logements domaniaux du ministère des armées » (CEGELOG).

DRH-MD - direction des ressources humaines du ministère de la défense, hors services à compétence nationale.

GROUPE 1.	Chef de bureau. Chef du centre de maintenance ALLIANCE. Directeur adjoint du centre de formation au management du ministère de la défense (CFMD).
--------------	---

GROUPE 2.	<p>Adjoint au chef de bureau.</p> <p>Adjoint au chef du centre de maintenance ALLIANCE.</p> <p>Adjoint au chef de la mission encadrement supérieur et cadres dirigeants.</p> <p>Chef de bureau à la direction de projet « nouvelle politique de rémunération des militaires » (NPRM).</p> <p>Chef de projet « transformation numérique » au CFMD.</p>
GROUPE 3.	<p>Chef de section.</p> <p>Chef de pôle.</p> <p>Chargé de mission au CFMD.</p>

DSNJ - direction du service national et de la jeunesse.

GROUPE 1.	<p>Adjoint au sous-directeur.</p> <p>Chef de bureau.</p>
GROUPE 2.	<p>Adjoint au chef de bureau.</p>
GROUPE 3.	<p>Chef de section.</p> <p>Chef de cellule.</p> <p>Coordinateur de projet auprès d'un sous-directeur.</p> <p>Adjoint au chef du pôle veille et anticipation placé auprès du directeur.</p>

ITID - inspection technique de l'infrastructure de la défense.

GROUPE 2.	<p>Chef de bureau.</p>
--------------	------------------------

MAI - mission d'audit interne.

GROUPE 3.	<p>Auditeur.</p>
--------------	------------------

MAMD - mission des achats du ministère de la défense.

GROUPE 2.	<p>Chargé de mission responsable de la cohérence des systèmes d'information achats.</p> <p>Chef du pôle « métier ».</p>
--------------	---

MAP - mission d'aide au pilotage.

GROUPE 3.	Chargé de mission.
--------------	--------------------

MC - mission communication.

GROUPE 1.	Chef de la mission.
GROUPE 2.	Adjoint au chef de la mission.
GROUPE 3.	Chef de section.

SDPRHF - sous-direction du pilotage des ressources humaines et financières.

GROUPE 1.	Adjoint au chef de département. Chef de bureau.
GROUPE 2.	Adjoint au chef de bureau.
GROUPE 3.	Chef de section. Chef de pôle.

SHD - service historique de la défense.

GROUPE 1.	Chef de département. Adjoint au chef de département. Chef de bureau au sein du secrétariat général.
GROUPE 2.	Chef de division. Chef de bureau (hors secrétariat général). Adjoint au chef de bureau au sein du secrétariat général.
GROUPE 3.	Adjoint au chef de division. Adjoint au chef de bureau (hors secrétariat général). Chef de section.

DCSID - direction centrale du service d'infrastructure de la défense.

GROUPE 1.	Chef de bureau.
GROUPE 2.	Adjoint au chef de bureau. Coordonnateur central délégué à la prévention.
GROUPE 3.	Chef de section. Chef de pôle. Acheteur en énergie.

SPAC - service parisien de soutien de l'administration centrale.

GROUPE 1.	Adjoint au sous-directeur. Chef de bureau. Directeur de site.
GROUPE 2.	Adjoint au chef de bureau. Adjoint au directeur de site.
GROUPE 3.	Chef de division. Chef de section. Chef de cellule. Chef de projet gestion de crise. Chargé de mission « décoration ». Responsable coordination des bureaux de gestion et paie. Responsable du contrôle de gestion à la direction de site de Balard. Officier central de sécurité des systèmes d'informations. Officier de sécurité. Adjoint au chef de la section protocole et hautes autorités.

SRHC - service des ressources humaines civiles.

GROUPE 1.	Chef de département (dès lors que le département supervise des bureaux). Adjoint au chef de département (dès lors que le département supervise des bureaux).
--------------	---

<p>GROUPE 2.</p>	<p>Chef de bureau.</p> <p>Chef de département (dès lors que le département ne supervise pas de bureaux).</p> <p>Adjoint au chef de département (dès lors que le département ne supervise pas de bureaux).</p> <p>Chef de la cellule d'accompagnement des cadres civils.</p>
<p>GROUPE 3.</p>	<p>Adjoint au chef de bureau.</p> <p>Chef de section.</p> <p>Adjoint au chef de division.</p> <p>Chargé de projet au sein du département qualité performance modernisation (DQPM).</p> <p>Chef de projet sectoriel SIRH ALLIANCE.</p> <p>Chef de projet OCM au sein de la mission d'accompagnement des réorganisations (MAR).</p>

III. LES SERVICES RELEVANT DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES (CEMA) ET DES CHEFS D'ÉTATS-MAJORS D'ARMÉE.

Les emplois non cités dans la présente annexe appartiennent au groupe 4.

Tous les services relevant du CEMA ou d'un chef d'état-major d'armée.

<p>GROUPE 1.</p>	<p>Conseiller personnels civils auprès d'un chef d'état-major d'armée.</p>
<p>GROUPE 2.</p>	<p>Référent personnels civils.</p>
<p>GROUPE 3.</p>	<p>Adjoint à un référent personnels civils.</p>

DIRISI - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.

<p>GROUPE 1.</p>	<p>Chef de bureau.</p> <p>Conseiller personnels civils auprès du directeur central.</p> <p>Adjoint au sous-directeur « achats finances ».</p>
<p>GROUPE 2.</p>	<p>Adjoint au chef de bureau.</p>
<p>GROUPE 3.</p>	<p>Chef de section.</p> <p>Chef de cellule.</p>

DMAé - direction de la maintenance aéronautique.

GROUPE 1.	<p>Chef de service.</p> <p>Chef de bureau.</p> <p>Conseiller personnels civils.</p> <p>Expert communication de haut niveau directement subordonné au directeur.</p>
GROUPE 2.	<p>Adjoint au chef de bureau.</p> <p>Chef de bureau personnels civils.</p> <p>Adjoint finances du directeur de segment de soutien « CHASSE ».</p>
GROUPE 3.	<p>Acheteur négociateur d'actes complexes.</p> <p>Expert conseiller juridique.</p>

DPMM - direction du personnel militaire de la marine.

GROUPE 1.	Chef de bureau.
GROUPE 2.	Adjoint au chef de bureau.

DRH-AA - direction des ressources humaines de l'armée de l'air.

GROUPE 1.	Chef de bureau.
GROUPE 2.	Adjoint au chef de bureau.
GROUPE 3.	<p>Chef de division.</p> <p>Adjoint au chef de division.</p> <p>Chef de section.</p>

DRH-AT - direction des ressources humaines de l'armée de terre.

GROUPE 1.	Chef de bureau.
GROUPE 2.	Adjoint au chef de bureau.

GROUPE 3.	Référent armée de terre pour la certification professionnelle et la VAE. Chef de section.
GROUPE 4.	Chef de cellule.

DRM - direction du renseignement militaire.

GROUPE 1.	Adjoint au chef du pôle sécurité-défense. Chef de bureau.
GROUPE 2.	Adjoint au chef de bureau.
GROUPE 3.	Chef de section. Chef de cellule. Expert de haut niveau de l'exploitation du renseignement.

EMA - état-major des armées.

GROUPE 1.	Chef de bureau. Conseiller personnels civils auprès de l'inspecteur des armées.
GROUPE 2.	Conseiller gestion personnels civils.
GROUPE 3.	Chef de section. Expert financement de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Union européenne (UE). Expert pilotage budget-finance.

EMAA - état-major de l'armée de l'air.

GROUPE 2.	Chef de projet carte d'identité multi-services (CIMS). Adjoint au chef de bureau. Chargé de mission « discours et rayonnement » au sein du cabinet du CEMAA.
--------------	--

GROUPE 3.	<p>Conseiller juridique.</p> <p>Chargé de mission synthèse auprès de l'officier général synthèse.</p> <p>Chef de section.</p> <p>Secrétaire général du comité d'éthique de la défense placé auprès des inspecteurs généraux des armées.</p>
--------------	---

EMAT - état-major de l'armée de terre.

GROUPE 1.	Chef de l'observatoire du personnels civils à l'inspection de l'armée de terre.
GROUPE 3.	Chef de section.
GROUPE 4.	Chef de cellule.

EMM - état-major de la marine.

GROUPE 2.	Adjoint au chef de bureau.
GROUPE 3.	<p>Chef de section.</p> <p>Chef de pôle.</p> <p>Adjoint au chef de bureau au service de soutien de la flotte (SSF).</p> <p>Auditeur à l'inspection de la marine nationale.</p>

SCA - direction service du commissariat des armées.

GROUPE 1.	<p>Chef de bureau.</p> <p>Chef de l'observatoire RH de l'inspection du commissariat des armées.</p>
GROUPE 2.	<p>Adjoint au chef de bureau.</p> <p>Officier responsable d'exploitation (ORE).</p> <p>Chef de pôle RH.</p>

GROUPE 3.	Adjoint au chef de pôle RH. Chef de section. Chargé de mission auprès de l'inspecteur du commissariat des armées. Officier responsable de la transformation (ORT) à la direction de projet « groupements de soutien de base de défense de nouvelle génération » (DP GSBdD NG).
--------------	---

SEA - service des essences des armées.

GROUPE 2.	Chef de bureau.
GROUPE 3.	Adjoint au chef de bureau. Chef de section.

SIAé - service industriel de l'aéronautique.

GROUPE 1.	Adjoint au sous-directeur. Chef de bureau.
GROUPE 2.	Adjoint au chef de bureau. Adjoint au responsable du pôle finances comptabilité.
GROUPE 3.	Chef de section. Responsable central de formation.

SIMMT - structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres.

GROUPE 1.	Chef de bureau.
GROUPE 2.	Adjoint au chef de bureau.
GROUPE 3.	Chef de section. Officier de pilotage du soutien.

SSA - service de santé des armées.

GROUPE 1.	Chef de bureau.
--------------	-----------------

GROUPE 2.	Adjoint au chef de bureau.
GROUPE 3.	Expert conseiller juridique.

IV. LES SERVICES PLACÉS AUPRÈS DU MINISTRE OU RELEVANT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION (SGA), DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES (CEMA) OU D'UN CHEF D'ÉTAT-MAJOR D'ARMÉE.

GROUPE 1.	Chargé de mission auprès d'un emploi supérieur au sens du décret n° 85-779 du 24 juillet 1985 portant application de l'article 25 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 fixant les emplois supérieurs pour lesquels la nomination est laissée à la décision du Gouvernement (SGA, DGA, directeur d'administration centrale...).
GROUPE 2.	Chargé de mission auprès d'un chef de service ou d'un sous-directeur nommé dans les conditions prévues par le décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012 modifié .
GROUPE 4.	Chargé d'études, chargé de mission, auditeur interne, expert, gestionnaire, adjoint au chef de section/division/cellule, acheteur, conseiller juridique, responsable, officier central de sécurité, animateur de processus, contrôleur de gestion, traducteur interprète, linguiste expert, architecte de projet SI.

V. LES SERVICES RELEVANT DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL POUR L'ARMEMENT (DGA).

Les emplois non cités dans la présente annexe appartiennent au groupe 4.

GROUPE 1.	<p>Sous-directeur régional.</p> <p>Adjoint ressources humaines au directeur de la direction du développement international (DI).</p> <p>Chef de bureau.</p> <p>Chargé de mission auprès d'un emploi supérieur au sens du décret n° 85-779 du 24 juillet 1985 portant application de l'article 25 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 fixant les emplois supérieurs pour lesquels la nomination est laissée à la décision du Gouvernement (SGA, DGA, directeur d'administration centrale...).</p>
--------------	--

<p>GROUPE 2.</p>	<p>Adjoint au chef de bureau.</p> <p>Adjoint au responsable des plans, des programmes et du budget (DP).</p> <p>Chef de projet informatique.</p> <p>Expert ressources humaines auprès d'une direction.</p> <p>Expert référent coopération et classement au service des procédures d'exportation et des moyens (SPEM).</p> <p>Chef de division au centre de prestations de proximité des ressources humaines (CPP-RH).</p> <p>Chargé de mission auprès d'un chef de service ou d'un sous-directeur nommé dans les conditions prévues par le décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012 modifié.</p> <p>Coordinateur de l'instruction ministérielle "engagement de service".</p> <p>Manager des relations PME-Ministère.</p>
<p>GROUPE 3.</p>	<p>Chef de section.</p> <p>Chef de pôle.</p> <p>Adjoint personnel au superviseur de l'organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR).</p> <p>Adjoint au responsable du pôle communication événementielle au département central d'information et de communication (COMM).</p> <p>Chargé de mission à l'inspection de l'armement.</p> <p>Directeur de projet adjoint du SI ISICO.</p>
<p>GROUPE 4.</p>	<p>Chargé d'études, spécialiste, responsable, correspondant, assistant, chargé d'affaires, expert gestionnaire de projet, expert management et qualité, officier de zone à la direction du développement internationale (DI), conseiller carrière à la direction des ressources humaines (DRH).</p>

ANNEXE 2.

CLASSEMENT EN QUATRE GROUPES DES EMPLOIS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS.

I. SGA - ORGANISMES EXTÉRIEURS RELEVANT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION.

Les emplois non cités dans la présente annexe appartiennent au groupe 4.

ARD - organismes extérieurs relevant de l'agence de reconversion de la défense dénommée « Défense mobilité ».

GROUPE 1.	Chef d'un Pôle Défense mobilité (PDM). Chef du centre de traitement des indemnités chômage (CTIC).
GROUPE 2.	Adjoint au chef d'un PMD. Adjoint au chef du CTIC.
GROUPE 3.	Chef de bureau au centre militaire de formation professionnelle (CMFP). Chef d'une antenne locale d'un PDM.
GROUPE 4.	Chef de section au CMFP. Chef de cellule au CMFP. Chef de section chargé d'affaires.

DPMA - organismes extérieurs relevant de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives, hors services à compétence nationale.

GROUPE 2.	Chef d'un bureau régional du logement.
GROUPE 3.	Adjoint au chef d'un bureau régional du logement.

DRH-MD - organismes extérieurs relevant de la direction des ressources humaines du ministère de la défense, hors services à compétence nationale.

GROUPE 1.	Directeur d'un centre territorial d'action sociale (CTAS).
GROUPE 2.	Adjoint au directeur d'un CTAS. Chef d'un échelon social interarmées (ESIA).
GROUPE 3.	Conseiller technique responsable des prestations dans un CTAS.

DSNJ - organismes extérieurs relevant de la direction du service national et de la jeunesse.

GROUPE 1.	Directeur d'un établissement du service national (ESN). Directeur adjoint d'un ESN.
--------------	--

GROUPE 2.	Chef d'un centre du service national (CSN).
GROUPE 3.	Chef de bureau au sein d'un ESN. Chef de bureau au sein d'un CSN.
GROUPE 4.	Chef de section d'un ESN. Chargé de mission d'un ESN.

SGA - tous les organismes extérieurs relevant du SGA.

GROUPE 2	Référent territorial RH du SGA.
-------------	---------------------------------

SHD - organismes extérieurs relevant du service historique de la défense.

GROUPE 1.	Adjoint au chef de centre.
GROUPE 2.	Chef de département. Adjoint au chef de département.
GROUPE 3.	Chef de bureau. Chargé de mission « Cité des archives ».

SID - organismes extérieurs relevant du service d'infrastructure de la défense.

GROUPE 2.	Chef de service d'un établissement du service de l'infrastructure de la défense (ESID). Adjoint au chef de service d'un ESID. Chef de division d'un ESID. Adjoint au chef de division d'un ESID.
GROUPE 3.	Chef de bureau d'un ESID. Adjoint au chef de bureau d'un ESID. Chef de section au sein d'une unité de soutien de l'infrastructure de la défense (USID).

GROUPE 4.	<p>Chef de section d'un ESID.</p> <p>Chef de cellule d'un ESID.</p> <p>Adjoint au chef de la régie infrastructure dans un ESID.</p>
--------------	---

SRHC - organismes extérieurs relevant du service des ressources humaines civiles.

GROUPE 1.	<p>Directeur du centre de formation de la défense (CFD).</p> <p>Adjoint au directeur du CFD.</p> <p>Adjoint formation du CFD.</p> <p>Adjoint au directeur du centre expert pour les ressources humaines du personnel civil (CERH-PC).</p> <p>Adjoint au directeur d'un centre ministériel de gestion (CMG).</p>
GROUPE 2.	<p>Chef de département au CFD.</p> <p>Chef de division au CERH-PC.</p> <p>Chef de division dans un CMG.</p>
GROUPE 3.	<p>Chef de bureau d'un CMG.</p> <p>Adjoint au chef de division d'un CMG.</p> <p>Chef de service au CERH-PC.</p> <p>Adjoint au chef de division au CERH-PC.</p> <p>Conseiller juridique auprès de la direction du CERH-PC.</p> <p>Adjoint au chef de département au CFD.</p>
GROUPE 4.	<p>Adjoint au chef de bureau dans un CMG.</p> <p>Conseiller carrière dans un CMG.</p> <p>Référent outre-mer dans un CMG.</p> <p>Chef d'antenne du CMG de Toulon à Marseille.</p>

II. EMA - ORGANISMES EXTÉRIEURS RELEVANT DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES (CEMA) ET DES CHEFS D'ÉTATS-MAJORS D'ARMÉE.

Les emplois non cités dans la présente annexe appartiennent au groupe 4.

Tous les organismes extérieurs relevant du CEMA ou d'un chef d'état-major d'armée.

GROUPE 2.	<p>Chef de pôle.</p> <p>Chef d'antenne de production de Denain.</p>
--------------	---

DIRISI - organismes extérieurs relevant de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.

GROUPE 1.	Directeur d'une direction locale.
GROUPE 2.	Chef de département d'une direction locale.
GROUPE 3.	Chef de bureau d'une direction locale.
GROUPE 4.	Adjoint au chef de bureau d'un centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (CIRISI). Chef de section d'un CIRISI.

DPMM - organismes extérieurs relevant de la direction du personnel militaire de la marine.

GROUPE 2.	Référent personnels civils d'un établissement de formation de la marine (EFM).
GROUPE 3.	Adjoint au directeur de l'enseignement d'une école de la marine. Chef de bureau d'une école de la marine. Chef de bureau d'un EFM.
GROUPE 4.	Chef de section d'un EFM. Contrôleur de gestion d'un EFM.

DRH-AA - organismes extérieurs relevant de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air.

GROUPE 2.	Adjoint au directeur général de l'enseignement et de la recherche de l'école des officiers de l'armée de l'air (EOAA). Chef de département au centre expert des ressources humaines de l'armée de l'air (CERH-AA). Adjoint au chef de département au CERH-AA.
GROUPE 3.	Chef de division au CERH-AA. Adjoint au chef de division au CERH-AA. Coordonnateur travaux SAB/SOURCE SOLDE au centre expert des ressources humaines de l'armée de l'air (CERH-AA).

DRH-AT - organismes extérieurs relevant de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.

GROUPE 2.	<p>Chef de bureau au centre expert des ressources humaines et de la solde (CERHS).</p> <p>Chef de division au CERHS.</p>
GROUPE 3.	<p>Chef de bureau dans une école de l'armée de terre.</p> <p>Adjoint au chef de bureau au CERHS.</p> <p>Adjoint au chef de division au CERHS.</p> <p>Conseiller principal d'éducation.</p> <p>Psychologue dans les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.</p> <p>Administrateur mastère spécialisé au centre de recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (CREC).</p>
GROUPE 4.	<p>Chef de cellule dans une école.</p> <p>Contrôleur de gestion dans une école.</p>

DRM - organismes extérieurs relevant de la direction du renseignement militaire.

GROUPE 4.	<p>Traducteur, linguiste expert au centre de formation interarmées au renseignement (CFIAR).</p>
--------------	--

EMA - organismes extérieurs relevant de l'état-major des armées.

GROUPE 2.	<p>Chef de bureau amélioration du service rendu et référent ressources humaines personnel civil du centre interarmées de coordination du soutien (CICOS).</p>
GROUPE 3.	<p>Chef de bureau au service interarmées des munitions (SIMu).</p> <p>Expert juridique au SIMu.</p> <p>Chef de bureau d'un commandement de base de défense (COMBDD).</p> <p>Adjoint au chef de division d'un COMBDD.</p> <p>Chef de bureau dans un état-major de zone de défense (EMZD).</p> <p>Chef de division au centre des réserves et de la préparation opérationnelle de cyberdéfense (CRPOC).</p> <p>Chef d'antenne des forces armées en Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Chef de bureau ressources humaines en outre-mer.</p> <p>Chargé de mission à l'École de guerre.</p>

GROUPE 4.	<p>Gestionnaire au SIMu.</p> <p>Contrôleur interne comptable au SIMu.</p> <p>Chef de section d'un organisme interarmées (OIA).</p> <p>Chef de section d'un EMZD.</p> <p>Référent dans un EMZD.</p> <p>Conseiller de haut niveau et chargé de prévention dans un EMZD.</p> <p>Contrôleur de gestion d'un COMBDD.</p> <p>Coordonnateur prévention d'un COMBDD.</p> <p>Acheteur d'un COMBDD.</p>
--------------	---

EMAA - organismes extérieurs relevant de l'état-major de l'armée de l'air.

GROUPE 2.	<p>Chef de service d'une base aérienne (BA).</p> <p>Chef du bureau et de division prévention environnement d'une BA.</p> <p>Chef du bureau et de division prévention environnement d'un détachement air (DA).</p> <p>Chef de bureau au commandement des forces aériennes (CFA).</p>
GROUPE 3.	<p>Chef de division au commandement des forces aériennes (CFA).</p> <p>Adjoint au chef de service d'une BA.</p> <p>Conseiller juridique et relations avec le secteur civil au centre « études, réserves et partenariats » de l'armée de l'air (CERP-AA).</p> <p>Conseiller valorisation du patrimoine au CERP-AA.</p>
GROUPE 4.	<p>Chef de section d'une base aérienne.</p>

EMAT - organismes extérieurs relevant de l'état-major de l'armée de terre.

GROUPE 2.	<p>Chef de division dans un régiment.</p> <p>Chef de division au service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer).</p>
--------------	---

<p>GROUPE 3.</p>	<p>Chef de bureau au SMITer.</p> <p>Chef de bureau dans un régiment.</p> <p>Adjoint au chef de division au SMITer.</p> <p>Interprète de conférence au corps de réaction rapide européen (CRRE).</p> <p>Chef de bureau au commandement des forces terrestres (CFT).</p> <p>Chef du service enseignement du service de soutien des forces (SSFo) positionnées en Allemagne.</p>
<p>GROUPE 4.</p>	<p>Chef de section au SMITer.</p> <p>Chef de cellule dans un régiment.</p> <p>Contrôleur de gestion dans un régiment.</p> <p>Chargé de communication à la section technique de l'armée de terre (STAT).</p> <p>Adjoint au chef de bureau au commandement des forces terrestres (CFT).</p>

EMM - organismes extérieurs relevant de l'état-major de la marine.

<p>GROUPE 1.</p>	<p>Chef de département au service de soutien de la flotte (SSF).</p>
<p>GROUPE 2.</p>	<p>Chef de division au commandement de la zone maritime Manche et mer du Nord (COMAR).</p> <p>Adjoint au chef de division au COMAR.</p> <p>Chef de bureau au SSF (DGA/DO/SMCO/SSF).</p>
<p>GROUPE 3.</p>	<p>Chef de bureau au SSF.</p> <p>Chef de division au SSF.</p> <p>Acheteur négociateur d'actes complexes à la direction locale du SSF de Brest.</p> <p>Chef de bureau au COMAR.</p> <p>Chef de bureau au commandement de la zone maritime Atlantique (CECLANT).</p> <p>Directeur de recherche au centre d'études stratégiques de la marine (CESM).</p> <p>Chef de groupement au service logistique de la marine (SLM).</p> <p>Rédacteur en chef du magazine « Cols Bleus » au service d'information et de relations publiques des armées (marine) (SIRPA marine).</p>

GROUPE 4.	Chargé de mission au COMAR. Chargé de mission au SSF. Expert juridique au SSF. Acheteur au SSF.
--------------	--

SCA - organismes extérieurs relevant du service du commissariat des armées.

CAMID - centre d'administration ministériel des indemnités de déplacement.

GROUPE 1.	Directeur. Directeur adjoint.
GROUPE 2.	Chef de division.
GROUPE 3.	Chef de bureau. Adjoint au chef de division.
GROUPE 4.	Adjoint au chef de bureau.

CIS - dans tous les centres interarmées du soutien.

GROUPE 1.	Directeur. Directeur adjoint.
GROUPE 2.	Chef de division.
GROUPE 3.	Chef de bureau.
GROUPE 4.	Chef de section. Chef de cellule. Expert conseiller juridique. Ingénieur.

CIS - dans certains centres interarmées du soutien.

GROUPE 2.	Adjoint au chef de division au CIS « équipements commissariat ».
--------------	--

GROUPE 3.	Adjoint au chef de bureau au : <ul style="list-style-type: none"> — CIS « solde et déplacements professionnels ». — CIS « équipements commissariat ». Adjoint au chef de division au CIS « métiers et contrôle interne ».
GROUPE 4.	Adjoint au chef de bureau au : <ul style="list-style-type: none"> — CIS « métiers et contrôle interne ». — CIS « restauration et loisirs ».

EDIACA - établissement de diffusion, d'impression et d'archives du commissariat des armées.

GROUPE 2.	Directeur adjoint.
GROUPE 3.	Chef de bureau.
GROUPE 4.	Adjoint au chef de bureau.

ELOCA - établissements logistiques du commissariat des armées.

GROUPE 1.	Directeur.
GROUPE 2.	Adjoint au directeur.
GROUPE 3.	Chef de bureau.

GSBdD - groupements de soutien de base de défense.

GROUPE 1.	Chef du GSBdD. Adjoint au chef du GSBdD.
--------------	---

GROUPE 2.	<p>Chef de service.</p> <p>Adjoint au chef de service.</p> <p>Chef de division.</p> <p>Adjoint au chef de division.</p> <p>Chef d'antenne.</p> <p>Chef de socle.</p> <p>Adjoint au chef de socle.</p> <p>Adjoint au chef de pôle.</p>
GROUPE 3.	<p>Chef de bureau.</p> <p>Adjoint au chef de bureau.</p>
GROUPE 4.	<p>Chef de cellule.</p> <p>Contrôleur de gestion.</p>

PFAT - plate-forme affrètement et transport.

GROUPE 1.	<p>Directeur.</p> <p>Directeur adjoint.</p>
GROUPE 2.	<p>Chef de division.</p> <p>Adjoint au chef de division.</p> <p>Chef de bureau directement subordonné au commandement.</p>
GROUPE 3.	<p>Chef de bureau directement subordonné à une division.</p> <p>Adjoint au chef de bureau directement subordonné à une division.</p>

PFC - plates-formes commissariat.

GROUPE 1.	<p>Directeur.</p> <p>Directeur adjoint.</p>
GROUPE 2.	<p>Chef de division.</p> <p>Adjoint au chef de division.</p> <p>Chef de bureau directement subordonné au commandement.</p>

GROUPE 3.	Chef de bureau directement subordonné à une division. Adjoint au chef de bureau directement subordonné à une division.
GROUPE 4.	Chef de section. Adjoint au chef de section.

SESU - service exécutant de la solde.

GROUPE 1.	Directeur.
GROUPE 2.	Adjoint au directeur.
GROUPE 3.	Chef de bureau.
GROUPE 4.	Adjoint au chef de bureau.

SLC - services locaux du contentieux.

GROUPE 1.	Directeur.
GROUPE 2.	Adjoint au directeur.
GROUPE 3.	Chef de bureau. Chef de section.
GROUPE 4.	Adjoint au chef de bureau. Adjoint au chef de groupe. Chargé de contentieux.

SEA - organismes extérieurs relevant du service des essences des armées.

GROUPE 3.	<p>Chef de bureau.</p> <p>Chef de bureau à la direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées (DELPIA).</p> <p>Fondé de pouvoir et adjoint du comptable du compte de commerce « Approvisionnement de l'Etat et des forces armées en produits pétroliers, biens et services complémentaires ».</p>
GROUPE 4.	Chargé de mission à la DELPIA.

SIAé - organismes extérieurs relevant du service industriel de l'aéronautique.

GROUPE 1.	Sous-directeur dans un atelier industriel de l'aéronautique (AIA).
GROUPE 2.	<p>Adjoint au sous-directeur dans un AIA.</p> <p>Chef de département dans un AIA.</p> <p>Adjoint au chef de département dans un AIA.</p>
GROUPE 3.	<p>Chef de bureau dans un AIA.</p> <p>Adjoint au chef de bureau dans un AIA.</p> <p>Chef de groupe dans un AIA.</p> <p>Adjoint au chef de groupe dans un AIA.</p> <p>Chef de pôle communication dans un AIA.</p> <p>Expert de haut niveau et manager de projet de système d'informations dans un AIA.</p> <p>Expert des marchés publics et SI finance à l'AIA de Cuers-Pierrefeu.</p> <p>Conseiller juridique auprès du directeur de l'AIA de Cuers-Pierrefeu.</p> <p>Chef de division « contrôle de gestion » à l'AIA de Clermont-Ferrand.</p> <p>Chef du service de l'exécution financière à l'AIA de Cuers-Pierrefeu.</p>
GROUPE 4.	<p>Chargé de mission au sein d'un AIA.</p> <p>Chef de section au sein d'un AIA.</p> <p>Expert conseiller juridique au sein d'un AIA.</p>

SSA - organismes extérieurs relevant du service de santé des armées.

GROUPE 1.	Adjoint performance à la direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN).
GROUPE 2.	Chef de projet transformation hospitalière à l'hôpital Desgenettes au SSA.
GROUPE 3.	Chef du service des hospitalisations dans un hôpital d'instruction des armées (HIA). Chef du bureau ressources humaines dans un HIA.
GROUPE 4.	Chef de section d'un HIA. Contrôleur de gestion d'un HIA.

III. DGA - ORGANISMES EXTÉRIEURS RELEVANT DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL POUR L'ARMEMENT.

Les emplois non cités dans la présente annexe appartiennent au groupe 4.

DGA - organismes extérieurs relevant de la direction générale de l'armement (DGA), hors services à compétence nationale.

GROUPE 1.	Sous-directeur. Adjoint au sous-directeur. Chef de division. Chef de département à la direction des opérations (DO). Président de la commission contrat. Architecte technique confirmé (ATC).
GROUPE 2.	Chef de groupe des enquêteurs de prix. Responsable du pilotage des ressources et du contrôle de gestion à la direction technique (DT). Chef de département. Adjoint au chef de département à la direction des opérations (DO). Chef de bureau. Adjoint au chef de division. Adjoint affaires générales ou contrôle de gestion placé auprès d'un directeur d'unité de management (UM).

<p>GROUPE 3.</p>	<p>Chef de département affaires générales au service de la qualité (SQ).</p> <p>Adjoint au chef de département.</p> <p>Chef de section à la direction des opérations (DO).</p> <p>Enquêteur de prix habilité.</p> <p>Acheteur négociateur d'actes complexes.</p> <p>Expert juridique et en réglementation d'actes complexes.</p> <p>Contrôleur de gestion à la DGA Essais en vol (DGA EV Istres).</p> <p>Officier de sécurité au service de sécurité de la défense et des systèmes d'informations (SSDI).</p> <p>Chargé de communication au service extérieur de la communication (SERECOM).</p> <p>Responsable projet EMPIRE.</p> <p>Directeur de « DGA Formation ».</p> <p>Animateur des spécialistes gestionnaires de projet.</p>
<p>GROUPE 4.</p>	<p>Chef de section.</p> <p>Chef de cellule.</p> <p>Adjoint au chef de cellule.</p> <p>Acheteur négociateur d'actes moyennement complexes ou d'actes courants.</p> <p>Enquêteur de prix non habilité.</p> <p>Expert juridique et en réglementation d'actes moyennement complexes ou d'actes courants.</p> <p>Conseiller juridique.</p> <p>Gestionnaire de compétence.</p> <p>Adjoint au contrôleur de gestion.</p> <p>Coordonnateur de prescription à la direction technique (DT).</p> <p>Assistant de communication.</p> <p>Comptable auxiliaire au service de l'exécution financière, de la gestion logistique des biens et des comptabilités (SEREBC).</p>

CPP-RH - centre de prestations de proximité des ressources humaines (échelons locaux).

<p>GROUPE 2.</p>	<p>Sous-directeur RH de site.</p> <p>Chef de division.</p>
----------------------	--

IV. ACSIA - AGENCE COMPTABLE DES SERVICES INDUSTRIELS DE L'ARMEMENT.

GROUPE 1.	Chef de division.
GROUPE 2.	Chef de service.
GROUPE 3.	Adjoint au chef de service. Chargé de mission auprès du chef de division.

V. IRSEM - INSTITUT DE RECHERCHE STRATÉGIQUE DE L'ÉCOLE MILITAIRE.

GROUPE 1.	Directeur de domaines d'études.
GROUPE 2.	Adjoint au directeur de domaines d'études « pensée stratégique ».
GROUPE 3.	Chef de section budget-finances.